GE_GERICHTE DCSO/418/2007 vom 14. September 2007

GE Cour de justice, 2007-09-14, DE

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge_gerichte_DCSO_418_2007

FR: GE_GERICHTE DCSO/418/2007 du 14 septembre 2007

IT: GE_GERICHTE DCSO/418/2007 del 14 settembre 2007

Regeste

Résumé: Le plaignant conteste uniquement le montant qui lui est réclamé par la voie de la poursuite. Ce moyen n'est pas recevable dans le cadre de la présente plainte puisqu'il ne met pas en cause la violation d'une disposition propre à la législation sur l'exécution forcée. Au moment du dépôt de la réquisition de continuer la poursuite, le plaignant était inscrit au Registre du commerce en l'une des qualités de l'art. 39 LP. La poursuite doit donc se continuer par la voie de la faillite.

Volltext

[illegible]

[illegible]

DCSO/418/07 [illegible]

[illegible]

■ %[illegible] ■&' '[illegible] 3■(***[illegible]

- 2 - [illegible]

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.